



## Croatie

Dernière mise à jour : 15/03/2021

Adhésion au Conseil de l'Europe	6 novembre 1996
Entrée en vigueur de la Convention européenne des droits de l'homme	5 novembre 1997
Première affaire sous surveillance de l'exécution	<b>Rajak</b> (49706/99) Arrêt définitif le 12 décembre 2001
Nombre total d'affaires transmises pour surveillance de l'exécution depuis l'entrée en vigueur de la Convention	511
Nombre total d'affaires closes par résolution finale	439

### PRINCIPALES QUESTIONS DEVANT LE COMITÉ DES MINISTRES - SURVEILLANCE EN COURS\*

#### > Action des forces de sécurité - enquêtes effectives

**Absence d'enquête effective** concernant des crimes de guerre commis lors de la guerre pour la Patrie en Croatie.

**Skendžić et Krznarić** (16212/08)  
Arrêt définitif le 20/04/2011

**État d'exécution**  
Surveillance soutenue

**Mauvais traitements infligés par la police ou par des gardiens de prisons et absence d'enquêtes effectives.**

**Mađer** (56185/07)  
Arrêt définitif le 21/09/2011

**État d'exécution**  
Surveillance standard

Groupe **V.D.** (15526/10+)  
Arrêt définitif le 08/02/2012

**État d'exécution**  
Surveillance standard

#### > Protection du droit à la propriété

**Obligation pour les propriétaires de biens sous le régime de bail d'habitation protégé** de laisser en location leurs propriétés pour une période indéfinie et pour un loyer inadéquat.

**Statileo** (12027/10)  
Arrêt définitif le 10/10/2014

**État d'exécution**  
Surveillance soutenue

#### > Discrimination

**Absence d'enquête effective** concernant l'agression raciste d'une personne d'origine Rom.

**Šečić** (40116/02)  
Arrêt définitif le 31/08/2007

**État d'exécution**  
Surveillance standard

\* Des informations détaillées concernant la surveillance par le Comité des Ministres de l'exécution des arrêts et décisions de la Cour européenne des droits de l'homme, notamment la distinction entre surveillance soutenue et surveillance standard, sont disponibles sur le site internet du Service de l'exécution des arrêts.

## PRINCIPALES QUESTIONS DEVANT LE COMITÉ DES MINISTRES - SURVEILLANCE EN COURS\*

> **Traite des êtres humains et prostitution forcée**

Absence d'enquête effective sur les allégations du requérant concernant la traite des êtres humains et/ou la prostitution forcée

**S.M.** (60561/14)  
Arrêt définitif le 25/06/2020

**État d'exécution**  
Surveillance standard

> **Pas de peine sans loi**

Sanctions administratives pour l'importation de marchandises en Croatie sans paiement des droits de douane sur la base d'une disposition donnant lieu à une ambiguïté quant à savoir qui peut bénéficier d'une exonération des droits de douane.

**Žaja** (37462/09)  
Arrêt définitif le 04/01/2017

**État d'exécution**  
Surveillance standard

> **Liberté d'expression**

Le fait que les tribunaux civils n'ont pas fait de distinction correcte entre les "déclarations factuelles" et les "jugements de valeur".

**Stojanović** (23160/09)  
Arrêt définitif le 17/02/2014

**État d'exécution**  
Surveillance standard

> **Liberté d'expression**

Condamnations prononcées en 2009-2012 pour diffamation (article 200 du code pénal), violation de la confidentialité des procédures de garde d'enfant (article 305 du code pénal) et insulte (article 199 du code pénal), que la Cour européenne a jugées disproportionnées.

**Miljević** (68317/13)  
Arrêt définitif le 25/09/2020

**État d'exécution**  
Surveillance standard

> **Équité des procédures judiciaires**

Manque d'impartialité des tribunaux nationaux dans les procédures civiles.

**Ramljak** (5856/13)  
Arrêt définitif le 13/11/2017

**État d'exécution**  
Surveillance standard

> **Durée excessive de procédure**

Procédures civiles excessivement longues à partir de 2000 et absence de recours effectif.

**Kirincic et autres** (31386/17)  
Arrêt définitif le 30/10/2020

**État d'exécution**  
Surveillance standard

## SURVEILLANCE CLOSE - PRINCIPALES RÉFORMES ADOPTÉES\*\*

> **Actions des forces de sécurité - Enquêtes effectives**

**Des mesures visant à garantir des enquêtes approfondies, effectives et indépendantes sur les allégations de mauvais traitements de la part de gardiens de prison.** En 2011, le mécanisme national de prévention (MNP) a été mis en place afin d'assurer la protection contre la torture et les mauvais traitements. En 2014, la Cour constitutionnelle a introduit un nouveau recours juridique pour l'absence d'enquêtes effectives concernant les allégations de mauvais traitements.

*Dolenec* (25282/06)  
Arrêt définitif le 26/02/2010

État d'exécution  
CM/ResDH(2020)309

> **Équité des procédures judiciaires - Durée des procédures**

**Mise en place et amélioration des recours compensatoires et accélérateurs,** notamment concernant la « plainte constitutionnelle », c'est à dire un recours devant la Cour constitutionnelle.

*Horvat* (51585/99)  
Arrêt définitif le 26/10/2001

Résolution finale  
ResDH(2005)60

**Les modifications apportées au Code de procédure civile en 2013** fixent des délais serrés et rationalisent les procédures civiles. En 2013, le Ministère de la justice a introduit le Système intégré de gestion des affaires judiciaires. La nouvelle loi de 2013 sur les tribunaux a créé l'Inspection judiciaire au sein du Ministère de la justice, chargée de superviser l'administration des tribunaux.

*Raguz* (43709/02)  
Arrêt définitif le 10/02/2006

Résolution finale  
CM/ResDH(2018)408

**La nouvelle loi de 2013 sur les tribunaux a introduit deux recours, l'un accélérateur et l'autre compensatoire.** La Cour constitutionnelle reste compétente en dernier ressort. L'Inspection judiciaire du Ministère de la justice contrôle la légalité, l'efficacité et la diligence de l'administration des tribunaux en ce qui concerne la protection du droit d'être jugé dans un délai raisonnable. En 2013, le Ministère de la justice a en outre mis en place le Système intégré de gestion des affaires judiciaires (ICMS) dans les tribunaux municipaux et de comté.

*Jakupovic* (12419/04)  
Arrêt définitif le 31/10/2007

Résolution finale  
CM/ResDH(2018)409

> **Équité des procédures judiciaires - organisation du système judiciaire**

**Améliorations des procédures devant le Conseil national de la magistrature (CNM)** renforçant l'impartialité de ses membres dans les procédures disciplinaires et garantissant la tenue d'audiences publiques et le respect du principe de l'égalité des armes.

*Olujic* (22330/05)  
Arrêt définitif le 05/05/2009

Résolution finale  
CM/ResDH(2011)194

**Réforme du système d'enregistrement au régime foncier** visant à réduire la durée des procédures d'enregistrement foncier, conformément à l'exigence de « délai raisonnable » et à étendre le champ d'application du recours constitutionnel qui est maintenant disponible dans ce type de procédure.

*Buj* (24661/02)  
Arrêt définitif le 01/09/2006

Résolution finale  
CM/ResDH(2011)47

\*\* Cette section peut également inclure certaines réformes majeures déjà mises en œuvre dans le cadre d'affaires toujours pendantes. Pour un aperçu plus complet des réformes adoptées depuis l'entrée en vigueur du Protocole n° 11 en 1998, voir le [Rapport annuel 2015](#), Partie IV « Principaux progrès accomplis ». En ce qui concerne la période 1959-1998, voir l'aperçu fourni par la Cour européenne dans sa publication spécifique « [Aperçus : quarante années d'activité](#) », section IV « Incidences des arrêts ou des affaires ». Ces deux documents sont, entre autres, également disponibles sur le site du [Service de l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme](#).

## SURVEILLANCE CLOSE - PRINCIPALES RÉFORMES ADOPTÉES\*\*

**Reprise des procédures civiles suspendues pendant la guerre pour la Patrie en Croatie** à la suite de l'adoption de deux lois en 2003.

**Kutić** (48778/99)  
Arrêt définitif le 01/06/2002

Résolution finale  
ResDH(2006)3

> **Équité des procédures judiciaires – accusations en matière pénale**

Les **amendements au code de procédure pénale adoptés en juillet 2017** ont clarifié les conditions de réouverture des procédures pénales menées par contumace.

**Sanader** (66408/12)  
Arrêt définitif le 06/07/2015

Final Resolution  
CM/ResDH(2020)250]

> **Équité des procédures judiciaires – accusations en matière pénale**

**Changement de jurisprudence par la Cour constitutionnelle garantissant l'examen adéquat des preuves par les tribunaux nationaux.**

**Ajdarić** (20883/09)  
Arrêt définitif le 04/06/2012

Résolution finale  
CM/ResDH(2016)38

> **Équité des procédures administratives**

**Adoption de la Loi sur les litiges administratifs de 2012** garantissant le respect du principe de l'égalité des armes dans les procédures administratives ; les juridictions ont l'obligation de donner à chaque partie l'opportunité de commenter les affirmations et observations de l'autre partie.

Groupe **Hrdalo** (23272/07+)  
Arrêt définitif le 27/12/2011

**Maravić Markeš** (70923/11)  
Arrêt définitif le 09/04/2014

Résolution finale  
CM/ResDH(2015)60

> **Filiation**

**Amélioration des procédures établissant la paternité**, notamment via l'introduction d'un délai maximal pour ordonner des examens médicaux (ADN) et la prise en compte par les tribunaux, dans leur décision, du refus du prétendu père de se soumettre ou de se présenter aux tests.

**Mikulić** (53176/99)  
Arrêt définitif le 04/09/2002

Résolution finale  
ResDH(2006)69

> **Capacité juridique**

**La possibilité d'initier une procédure afin de destituer une personne de sa capacité juridique a été limitée suite à l'adoption de la nouvelle loi sur la Famille de 2015.** Les décisions pertinentes peuvent faire l'objet d'un contrôle judiciaire et les centres de protection sociale sont chargés de collecter et de présenter des preuves.

**Ivinović** (13006/13)  
Arrêt définitif le 18/12/2014

Résolution finale  
CM/ResDH(2018)80

**M.S.** (36337/10)  
Arrêt définitif le 25/07/2013

Résolution finale  
CM/ResDH(2018)81

**X.** (11223/04)  
Arrêt définitif le 01/12/2008

Résolution finale  
CM/ResDH(2018)82

**X. et Y.** (5193/09)  
Arrêt définitif le 03/02/2012

Résolution finale  
CM/ResDH(2018)117

## SURVEILLANCE CLOSE - PRINCIPALES RÉFORMES ADOPTÉES\*\*

## &gt; Protection des droits de propriété de mineurs dans le cadre d'un accord d'échange immobilier

En vertu de la loi sur la Famille de 2015, les centres de protection sociale ne sont plus compétents pour traiter des questions portant sur les biens immobiliers appartenant à des mineurs. Désormais, ces questions sont traitées par les tribunaux dans le cadre d'une procédure non-contentieuse, en tenant compte de l'intérêt supérieur des mineurs.

*S.L. et J.L.* (13712/11)  
Arrêt définitif le 19/10/2015

Résolution finale  
CM/ResDH(2018)120

## &gt; Expropriations

L'obligation de respecter les principes de prééminence du droit, d'intérêt public et de proportionnalité dans les procédures d'expropriation a été consacrée dans une décision de la Cour constitutionnelle en 2010.

*Ćosić* (28261/06)  
Arrêt définitif le 05/06/2009

*Paulić* (3572/06)  
Arrêt définitif le 01/03/2010

Résolution finale  
CM/ResDH(2011)48

Retards excessifs dans l'exécution de décisions ordonnant l'expulsion des occupants d'immeubles alloués par les autorités en vertu de la Loi sur la réquisition des biens : des ressources financières ont été allouées afin de fournir aux occupants des logements alternatifs, permettant ainsi de restituer leurs biens aux propriétaires.

Groupe *Radanović* (9056/02+)  
Arrêt définitif le 21/03/2007

Résolution finale  
CM/ResDH(2018)238

## &gt; Restrictions disproportionnées aux droits de propriété - vente aux enchères

Une nouvelle législation a permis de renforcer la protection des débiteurs dans le cadre des procédures d'exécution portant sur des biens immobiliers, de telle sorte que des limites claires ont été fixées pour l'évaluation de la valeur d'une propriété par un expert, valeur en dessous de laquelle la propriété ne saurait être vendue.

*Ljaskaj* (58630/11)  
Arrêt définitif le 20/03/2017

Résolution finale  
CM/ResDH(2018)29

## &gt; Discrimination

Égalité de traitement entre les parents biologiques et adoptifs concernant le congé de maternité et les allocations relatives, suite à l'adoption de la Loi sur les prestations parentales et de maternité en 2009.

*Topčić* (19391/11)  
Arrêt définitif le 24/03/2014

Résolution finale  
CM/ResDH(2016)187

Suppression des classes réservées aux enfants roms\*\*\* en vue d'assurer une meilleure intégration de ces enfants, dans le cadre de l'éducation primaire, dans des classes mixtes.

*Oršuš et autres* (15766/03)  
Arrêt définitif le 16/03/2010

Résolution finale  
CM/ResDH(2017)385

\*\*\* Les termes « Roms et Gens du voyage » utilisés au Conseil de l'Europe englobent la grande diversité des groupes concernés par les travaux du Conseil de l'Europe dans ce domaine : d'une part, a) les Roms, les Sintés/Manouches, les Calés/Gitans, les Kaalés, les Romanichels, les Béash/Rudari ; b) les Egyptiens des Balkans (Egyptiens et Ashkali) ; c) les branches orientales (Doms, Loms et Abtal) ; d'autre part, les groupes tels que les Travellers, les Yéniches et les personnes que l'on désigne par le terme administratif de « Gens du voyage » ainsi que celles qui s'auto-identifient comme Tsiganes.



## SURVEILLANCE CLOSE - PRINCIPALES RÉFORMES ADOPTÉES\*\*

> **Protection de la vie privée et familiale - Violence domestique**

Une stratégie a été adoptée pour la période 2017-2022 visant à renforcer la protection des victimes de violence domestique et à introduire une législation secondaire.

**La Convention d'Istanbul est entrée en vigueur en octobre 2018.**

**A.** (55164/08)

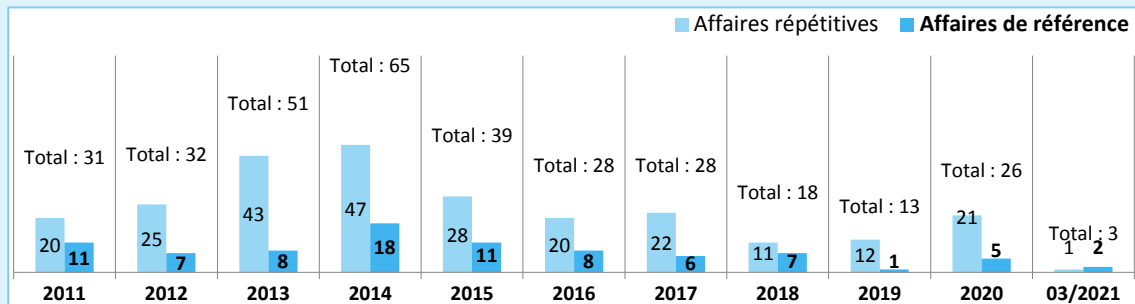
Arrêt définitif le 14/01/2011

**Final Resolution  
CM/ResDH(2020)226]**

## STATISTIQUES\*\*\*

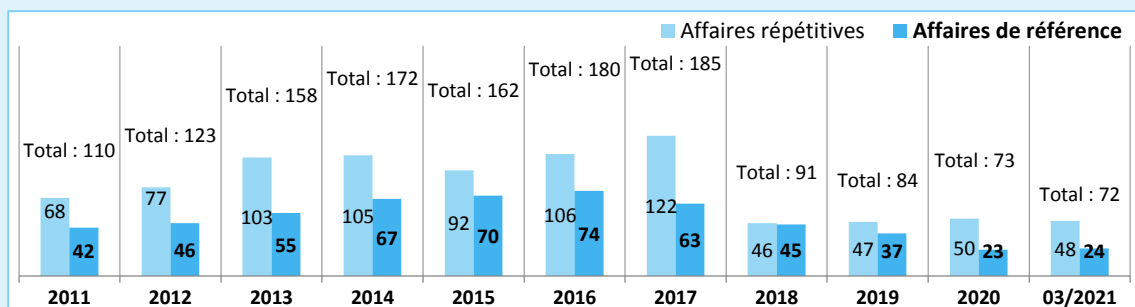
## Nouvelles affaires

(arrêts transmis pour surveillance de leur exécution pendant l'année)



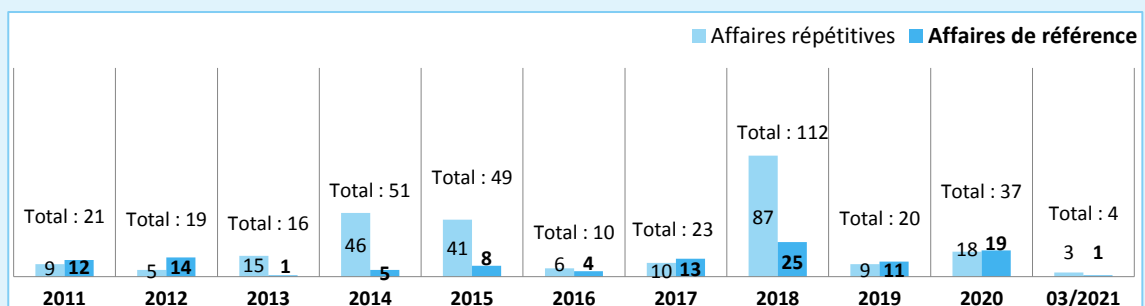
Les chiffres entre parenthèses correspondent au nombre d'affaires n'ayant pas encore été classées en tant qu'affaire de référence ou affaire répétitive, mais elles sont néanmoins prises en compte dans le nombre total de nouvelles affaires.

## Affaires pendantes

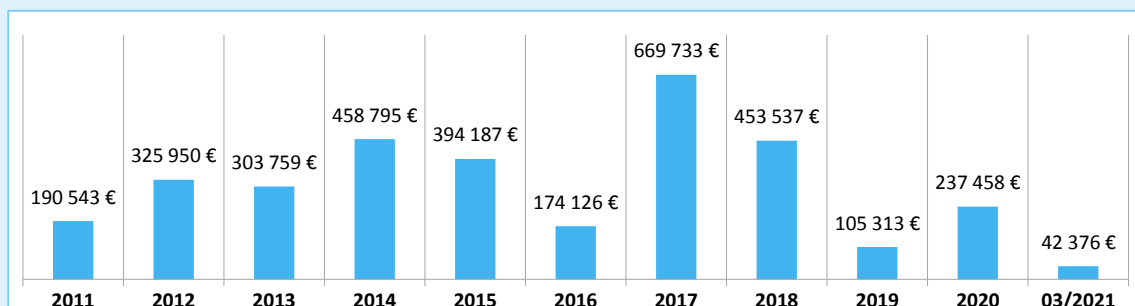


Les chiffres entre parenthèses correspondent au nombre d'affaires n'ayant pas encore été classées en tant qu'affaire de référence ou affaire répétitive, mais elles sont néanmoins prises en compte dans le nombre total d'affaires pendantes.

## Affaires closes par résolution finale



## Satisfaction équitable allouée par la Cour européenne



\*\*\* Des statistiques détaillées sont disponibles dans les rapports annuels du Comité des Ministres. Les données présentées sont celles figurant dans le rapport annuel de l'année en question.